

# Entretien avec Samba Gueye

*Adjoint aux affaires scolaires  
Mairie de Villeurbanne (Rhône)*

**Ecarts d'Identité** : Vous êtes élu à Villeurbanne, adjoint au Maire chargé de l'éducation. Pouvez-vous d'abord nous décrire votre parcours qui vous a amené à épouser cette fonction ? Est-ce un parcours de militantisme politique, associatif ? Est-ce qu'on est venu vous chercher au nom d'une ouverture sur la « diversité » par exemple ?

**Samba Gueye** : Mon parcours est celui d'un militant associatif de longue date. En effet, j'ai eu à présider durant plusieurs années le Collectif des associations sénégalaïses de Lyon, j'ai été également de nombreuses années durant, le vice président du collectif des associations africaines de Rhône-Alpes (CAARA), enfin je suis membre fondateur du groupe d'amitié Rhône-Alpes Dakar (GRAD) et membre d'autres conseils d'administration. Cet engagement associatif m'a amené très souvent à côtoyer des décideurs du secteur privé et des acteurs de la vie publique (Etat, collectivités...). Cette

proximité d'avec l'action publique a été source de visibilité de mon action et de mon engagement associatif. Ceci m'a valu lors des élections municipales de 2008, une sollicitation pour être sur la liste de la majorité sortante (socialistes, verts, communistes et radicaux de gauche).

Ai-je été sollicité au nom de l'ouverture et de la diversité ? Ou bien ai-je été sollicité en tant que citoyen villeurbannais de longue date ? Pour le deux, je crois.

**E. I.** : La « diversité » en France se veut une promotion de l'« égalité des chances » ou une réponse socio-politique à la réalité des discriminations concernant notamment un certain nombre de « minorités visibles ». Mais sur le plan de la représentation politique, sa mise en place recèle un paradoxe : on en escompte une signification (une sorte de délégation) de la prise en compte de la diversité sociale et, en même temps, elle ne doit surtout pas représenter les intérêts des catégories dites « divers » ou « minorités

ethniques », etc. Comment un élu issu de cette diversité s'y retrouve ?

**S.G.** : Diversité, égalité des chances, minorités visibles, discrimination : quatre maîtres mots au sens pluriel, chargé, contradictoire et en opposition avec ce que doit être notre République ; à savoir une et indivisible.

Le vocabulaire pléthore bien présent dans le discours politique ambiant masque le fond du problème qui est celui de l'égalité réelle, l'égalité de traitement pour tous. A ce titre, le piège pour un élu dit de la diversité, serait de porter le manteau du faire valoir politique et de la représentation des minorités.

L'élu à l'éducation que je suis s'emploie à contribuer à l'accès à la scolarité pour tous car convaincu que l'école demeure encore le seul vrai creuset des aspirations égalitaires ; j'essaie par ailleurs de faire avancer localement le débat et les actions de lutte contre les discriminations notamment en matière éducative et sur d'autres champs. Bref, je

reste déterminé (ceci même est la continuité de mon engagement associatif) à me battre pour le respect de nos valeurs de justice, d'égalité, etc. qui fondent notre pacte républicain pour passer de la diversité à l'unicité de la République.

**E. I. :** Concrètement, vous sentez-vous objet d'une attente des populations dites « diverses » ? Comment par exemple, dans la charge qui est la votre, l'éducation, vous tenez compte à la fois des canaux républicains de l'éducation à la citoyenneté (qui visent une éducation détachée des particularités) et des demandes légitimes de tenir compte de ces particularités ?

**S.G. :** Naturellement, les populations dites de « la diversité » formulent des attentes « légitimes » vis-à-vis de celui en qui elles se reconnaissent. Leurs attentes envers l'adjoint à l'éducation concernent encore moins des réponses de type éducatif, mais s'ordonnent plutôt autour de demandes liées à l'accès à l'emploi, au logement... Ceci ne signifie nullement désintérêt pour la chose scolaire, il y a simplement à Villeurbanne une offre éducative importante bien maillée et accessible. Cependant, la question de la faible réussite éducative, du décrochage

scolaire ainsi que d'autre difficultés liées à la scolarité des enfants de « la diversité » est une réalité qu'il faille approcher sous l'angle d'une pédagogie différenciée et individualisée limitée dans le temps pour permettre au Public concerné de rattraper son retard au plan scolaire et aspirer aux mêmes chances qu'offre l'école de la République.

**E. I. :** A l'époque coloniale, Senghor siégeait à l'assemblée nationale. Dans l'aire post-coloniale comme on dit et alors même qu'une catégorie issus par exemple du Sénégal ou d'autres anciennes colonies françaises, il n'y a aucune représentativité de ces catégories à l'assemblée nationale. Comment vous interprétez cette réalité ? L'assemblée nationale doit-elle refléter la diversité socio-culturelle ?

**S.G. :** Globalement, il y a un problème de renouvellement du personnel politique en France. La chose politique, en effet, semble être l'apanage d'une certaine classe qui a du mal à s'ouvrir, pas seulement aux personnes dites de « la diversité », mais aussi aux jeunes, aux handicapés, insuffisamment aux femmes, etc.

Dans ce cercle fermé de la représentation politique, à l'Assemblée nationale, en particulier, on peut dire que

« la photo est pâle » car pas suffisamment colorée, en tous les cas elle ne tranche pas par une diversité plurielle de ceux qui y figurent.

En tout état de cause, la représentation nationale reste encore fermée à bien des catégories de populations qui constituent la nation. De là à dire il faut qu'elle reflète la diversité socioculturelle entendue dans le sens de la représentation des personnes de « la diversité » entre autres, ce serait accepter d'introduire une politique « quotitaire » qui serait contraire à l'idée même d'égalité, gage de la cohésion nationale.

Les partis politiques doivent plus s'ouvrir et initier un renouvellement des générations.

**E. I. :** Quel lien faites-vous entre cette problématique de la représentativité des « divers » et la question du vote des étrangers ? Les étrangers doivent être également électeurs et représentants au niveau local ? Font-ils partie de la « diversité » ou doivent-ils demeurer hors champ de la représentativité ?

**S.G. :** Le vote des étrangers à des élections locales ne serait pas incongru si on considère ceux là comme des contribuables ayant leur mot à dire sur la vie locale qui se déroule au plus près

de leur quotidien.

Faut-il juste les considérer comme des personnes n'ayant que des devoirs à accomplir ? Ou bien faut-il plus les considérer comme des citoyens à part entière partie prenante à la vie de la cité ?

Assurément, oui ! Au quel cas, ils pourraient être des représentants élus. Cependant, il faudrait veiller à ce qu'ils ne soient pas vus ou transformés en représentants d'une catégorie de la population mais plutôt de toute la collectivité.

